



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 09 DU 06/11/2025

Page 1 sur 4

NIVEAU COMPETITION	NOM DU CLUB	SANCTION	REFERENCE SANCTION	QUALITE	AMENDE FINANCIERE
D2	Gatifoot	Amende	Police du terrain	Club	50 €
D2	Cerizay portugais	Mise hors compétition avec sursis	Propos déplacés envers officiels suite aux différents rapports reçus	Equipe (1)	50 €
D1 futsal	Bessines asptt	6 matchs dont l'automatique et dont 1 pour 2 inscriptions au fichier	Comportement intimidant/menaçant envers officiel	Joueur	160 € + 60 €
D1 futsal	Bessines asptt	Suspendu jusqu'à décision après audition	/	Joueur	/
D1 futsal	Bessines asptt	Convoqué au district	Attitude hors match envers officiel	Dirigeant identifié	/
D2	Voulmentin	L'automatique	Récidive d'avertissements	Joueur	44 €

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort
05.49.79.18.52
district@foot79.fff.fr



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 09 DU 06/11/2025

Page 2 sur 4

D2	Cerizay co	2 matchs suite aux différents rapports reçus	Acte de brutalité	Joueur	44 €
D2	Union sud deux sevres	L'automatique suite au rapport	Anéantissement	Joueur	44 €
D2	Beauvoir sur niort	L'automatique	Récidive d'avertissements	Joueur	44 €
D2	Chauray fc	L'automatique	Récidive d'avertissements	Joueur	44 €
D3	Coulonges thouarsais	Amende	Absence de police du terrain - attitude des supporters envers l'arbitre central	Club	50 €
D3	Aigondigné	7 matchs	Acte de brutalité hors action de jeu et entraînant une blessure constatée par l'arbitre	Joueur	210 € + 50 €
D3	St martin les melle	L'automatique	Récidive d'avertissements	Joueur	44 €

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres

23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort

05.49.79.18.52

district@foot79.fff.fr



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 09 DU 06/11/2025

Page 3 sur 4

D3	Venise verte	7 matchs	Acte de brutalité hors action de jeu et entraînant une blessure constatée par l'arbitre	Joueur	210 € + 50 €
D4	Fc3c	L'automatique suite au rapport	Anéantissement d'une occasion de but	Joueur	44 €
D4	Parthenay viennay	L'automatique	Récidive d'avertissements	Joueur	44 €
D4	Viennay gatine	L'automatique	Récidive d'avertissements	Joueur	44 €
D4	Echire st gelais	L'automatique	Récidive d'avertissements	Joueur	44 €
D4	Sud gatine fc	L'automatique	Récidive d'avertissements	Joueur	44 €
D4	Union sud deux sevres	5 matchs	Acte de brutalité hors action de jeu, sans blessure constatée	Joueur	102 € + 50 €

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort
05.49.79.18.52
district@foot79.fff.fr



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 09 DU 06/11/2025

Page 4 sur 4

D4	St martin les melle	L'automatique	Récidive d'avertissements	Joueur	44 €
D4	Perigne as	L'automatique	Récidive d'avertissements	Joueur	44 €

MESSAGE A DESTINATION DE TOUS LES PRESIDENTS DE COMMISSION POUR DIFFUSION AUPRES DE LEURS MEMBRES

La Commission tient à rappeler que **tout membre officiel du District de Football des Deux-Sèvres** (membres du Comité Directeur, membres de Commissions, arbitres officiels, délégués officiels) **est soumis à un devoir de réserve** et doit, en conséquence, **faire preuve d'un comportement et d'un langage irréprochables lors de toute présence dans les clubs du Département**. Ce devoir s'applique aussi bien les jours de match qu'en dehors, afin de préserver l'image et la crédibilité de nos instances.

